



Le Bois International | L'officiel du bois

Scierie, exploitation forestière | N° 23

Samedi 17 juin 2017 - 88^e année

Sommaire

20 JUIN 2017

Franc-parler



S'informer

Le zoom de la rédaction

Baromètre de conjoncture du Centre d'études de l'économie du bois /
Un début d'année bien orienté pour l'activité de l'exploitation/scierie p. 4

Lignes express p. 5

Agenda p. 7

L'actualité en régions p. 9

Occitanie / La filière bois présente au Mountain Business Summit

Pays de la Loire / La plateforme Bois HD accréditée par la Cofrac

Bourgogne-Franche-Comté /

Mise en place du nouveau conseil du Centre régional de la propriété forestière

Bretagne / Deux matinées sur le séchage du bois bûche

Gros plan

Auvergne-Rhône-Alpes / Loire : du lamellé-collé en sapin blanc du Pilat. p. 11

Comprendre

Exposition

Exploitation forestière / La Ligna 2017 axée sur "l'industrie 4.0"
et les thèmes bois-énergie et logistique p. 14

S'équiper

Matériels et techniques

Scierie / Affûtage ruban et circulaire à la Ligna :

sophistication des outils et techniques p. 17

Mécanisation forestière /

John Deere : la série G présente deux nouvelles abatteuses à Elmia Wood p. 20

Gérer

Le marché du bois

Cours des bois sur pied p. 22

Le Journal des annonces du bois p. 23

Renseignements commerciaux p. 31

Avec ce numéro, le guide officiel Sommet de la forêt et du bois pour les départements Rhône, Loire, Haute-Loire, Cantal, Corrèze, Dordogne, Lozère, Creuse, Puy-de-Dôme, Allier, Cher, Indre

Stop ou encore ?

Le 8 juin, le tribunal administratif de Marseille a annulé l'autorisation d'exploitation de la centrale biomasse de Gardanne, dans les Bouches-du-Rhône. Motif : son impact futur sur la ressource forestière locale est incertain. La centrale, qui brûlerait 450.000 tonnes de produits forestiers, doit mieux évaluer les effets de cette consommation sur les forêts du Sud-Est.

Ce feuilleton judiciaire n'est pas sans nous rappeler la lente agonie du projet Erscia. Comme pour cette mégascierie qui devait voir le jour dans la Nièvre, ce sont des associations environnementalistes qui ont engagé l'action en justice contre l'énergéticien allemand Uniper, propriétaire de la centrale. Mais la comparaison s'arrête là. Erscia, un projet belge qui prévoyait de transformer 500.000 m³ de grumes résineuses, faisait face à un front uni : écologistes et filière bois affirmaient de concert que la ressource serait insuffisante pour approvisionner les lignes.

A Gardanne le contexte est différent. La centrale existe. Uniper a dépensé 250 millions d'euros pour passer du charbon au bois avec la bénédiction des pouvoirs publics. Et si l'on excepte le conflit d'usage potentiel avec la papeterie de Tarascon, la filière joue le jeu. La forêt méditerranéenne est sous-exploitée et ses gestionnaires y voient l'opportunité de développer l'économie du bois. Les organisations de propriétaires forestiers et les ETF travaillent avec Uniper pour anticiper les difficultés d'approvisionnement.

Alors, stop ou encore ? Tout arrêter maintenant provoquerait un évident gâchis financier. Il est certain qu'Uniper cherchera à récupérer son investissement si sa nouvelle demande d'autorisation est rejetée (1). Le mal qui consiste, en France, à faire un pas en avant et deux en arrière ne doit pas devenir récurrent. Souvenons-nous de l'écotaxe où de Notre-Dame-des-Landes...

LBI

(1) L'énergéticien, qui a fait appel de la décision, a neuf mois pour revoir sa copie.